****

**Règlement de l’épreuve**

**Basket’ Night du 15 mars 2019**

**Article 1** : L’épreuve se déroule sur les commune de Replonges et de Feillens. Départ et arrivée au gymnase scolaire de Replonges. La course est ouverte à tous (à partir de l’année 2001 et avant) licenciés ou non.

**Article 2** : La sécurité est assurée par des signaleurs et une équipe de secouriste de la Croix Rouge au départ et à l’arrivée.

**Article 3** : L’organisation est couverte par une police d’assurance (Groupama). L’organisateur dégage son entière responsabilité pour tout accident ou dommage corporel subi par les participants. Chaque participant devra être couvert par une assurance RC individuelle.

**Article 4** : Distance des courses sont de 6.400 km et 12,500 km. Les parcours sont mixtes (routes et chemins). Le départ aura lieu à 20h15 pour le 6.400 km et 20h30 pour le 11,500 km.

**Chaque concurrent a l’obligation de porter une lampe frontale sans quoi il ne pourra prendre le départ.**

**Article 5** : Les participants ne pourront pas être accompagnés d’un accompagnant ou d’un vélo. Seuls ceux de l’organisation seront autorisés (ouvreur et vélo balai). Les participants devront laisser leurs dossards visibles pendant la course.

**Article 6** : Certaines portions de routes sont en libre circulation mais sécurisées par les signaleurs. Les participants s’engagent à respecter le code de la route et à être vigilants.

**Article 7** : Un ravitaillement sera offert sur l’aire d’arrivée. Le parcours se déroulera en total autonomie. Les participants s’engagent à ne pas jeter de déchets le long du parcours. Des vestiaires avec douches seront à disposition à l’arrivée.

**Article 8** : L’organisation décline toute responsabilité en cas de vol. L’organisateur se réserve le droit d’annuler la course en cas de force majeure (météo, etc…)

**Article 9** : Les 3 premiers hommes et femmes au scratch des deux courses seront récompensés. Puis un tirage au sort des dossards sera effectué pour gagner différents lots. Présence obligatoire pour retirer les lots sinon ceux-ci seront remis en jeu. Un lot de bienvenue sera offert aux premiers inscrits.

**Article 10** **: La présentation, pour les non licenciés, d’un certificat médical de moins d’un an portant la mention «  non contre-indication à la pratique du sport en compétition et de la course à pieds en compétition »  est OBLIGATOIRE.  Pour les licenciés (FFA, FFT, FFCO, FFPM) une copie de leur licence valide pour l’année en cours est nécessaire. Les certificats et copies de licences seront gardés par l’organisateur. Une autorisation parentale devra être signée pour les concurrents mineurs.**

**Article 11 :** Le chronométrage sera réalisé à l’aide de puce fourni par l’organisateur. La non restitution de la puce à la fin de la course sera facturé au participant.

**Article 11** : L’organisation se réserve le droit d’utiliser toutes les images prises par son photographe lors de cette course.

**Article 12** : La participation à cette épreuve nécessite l’acceptation du présent règlement. En cas de réclamation l’organisation tranchera.